

## CHARTRE DU CDSE

### Préambule

Notre association regroupe des professionnels de la sécurité et de la sûreté qui ont notamment la mission de préserver :

- la sûreté de leurs collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions
- le patrimoine intellectuel et matériel de leurs entreprises
- l'image et la réputation de leurs entreprises...

### Objectifs :

- **Développer notre organisation en réseau.** Le CDSE est une association d'entreprises. Les échanges entre entreprises autour des questions de sécurité est le fondement même du CDSE. De même, l'échange avec d'autres partenaires (institutions, pouvoirs publics, associations...) est au coeur de la logique de développement du CDSE.
- **Faire de la sécurité/sûreté une fonction stratégique - majeure de l'entreprise.** La sécurité/sûreté ne peut plus être considérée comme une fonction support, mais doit être comprise comme une fonction exécutive – opérationnelle. La sécurité/sûreté participe à la compétitivité et au développement des entreprises. Elle impose au CDSE de développer le dialogue entre les fonctions sécurité/sûreté de l'entreprise et le top management.
- **Développer une culture « sécurité/sûreté »** au sein du monde professionnel mais aussi définir les éléments clefs de son enseignement objectif.
- **Encourager l'échange de bonnes pratiques et les synergies en matière de sûreté.** Sensibiliser, former, informer, diffuser sont les étapes nécessaires pour mieux faire connaître la fonction sécurité. Autour de séminaires, conférences, modules de sensibilisation, le CDSE a pour objet de mieux faire appréhender par le plus grand nombre les problématiques et les enjeux de sécurité/sûreté.

Le CDSE rassemble les connaissances et les expériences pratiques de ses membres. Leurs circulations ont pour finalité d'encourager la synergie entre les membres et de contribuer à l'évolution des bonnes pratiques et permettre l'adaptation des activités professionnelles aux changements.

- **Participer** à toute démarche nationale ou internationale ayant pour objet la sécurité/sûreté des entreprises.

Le CDSE a développé un dialogue permanent avec les partenaires institutionnels tant au niveau national qu'international pour contribuer à l'évolution des législations en matière de sécurité/sûreté, se tenir informer des changements réglementaires et s'adapter rapidement et efficacement à ces évolutions, voire les susciter si cela est pertinent.

Le CDSE ambitionne de contribuer à la mise en place de normes en matière de sécurité/sûreté et, plus généralement, d'encourager une approche qualité au sein des Entreprises

- **Développer une solidarité professionnelle** afin de promouvoir une totale coopération et permettre une meilleure collaboration, efficacité et réactivité des membres en cas d'urgence ou d'événement de grande ampleur.

#### Valeurs :

-  **ETHIQUE.** L'association s'efforce de faire en sorte « d'agir au mieux » pour être en accord avec les fondements d'éthique professionnelle indispensables au développement et à la pérennité de l'organisation.

Chacun au sein de l'association doit être traité avec **dignité** et avec un total **respect de sa vie privée**. Cette règle s'applique à l'ensemble des tiers en relation. Tous les membres s'engagent notamment, conformément aux Lois, à s'abstenir scrupuleusement de pratiquer toute discrimination.

Chaque collaborateur **se conforme sans réserve aux lois et réglementations régissant les relations entre les salariés et les clients et fournisseurs**, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption.

-  **CONFIDENTIALITE.** Le CDSE attache une grande importance aux principes de confidentialité.

Si les informations diffusées au sein du club peuvent, d'une façon générale, être librement exploitables, les membres et les partenaires s'engagent à respecter la confidentialité d'une information pouvant porter préjudice à l'une ou l'autre des parties ou à l'association. Il appartient aux membres et aux partenaires d'exprimer le caractère confidentiel des propos engagés.

- ✚ **INDEPENDANCE.** Le CDSE est **indépendant de toute influence** morale ou/et financière. C'est dans ce but que toute situation dans laquelle les intérêts personnels seraient en conflit avec ceux du CDSE doit être évitée. Le processus d'adhésion repose sur une décision d'entreprise et sur la validation de critères objectifs par l'entreprise candidate.

Le CDSE se déclare **indépendant de toute organisation** politique, religieuse, ou syndicale et s'interdit toute prise de position formelle.

- ✚ **CONFIANCE.** Les relations entre le CDSE avec les entreprises membres, leurs personnels et ses partenaires sont basées sur **l'indépendance et l'intégrité** : élément indispensable à la mise en place d'une confiance mutuelle nécessaire à une action efficace.

Cette relation de confiance se traduit notamment par une **totale transparence** du CDSE vis-à-vis de ses membres. Tous les sujets, projets, initiatives ou activités du CDSE peuvent faire l'objet d'une demande d'information de la part d'une entreprise membre. Le Conseil d'Administration rend compte de toutes les activités de l'association à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Les entreprises membres du CDSE se reconnaissent **égales et solidaires** dans le cadre de leurs relations avec l'Association quelque soient leurs potentielles relations concurrentielles sur le marché de leurs activités.

- ✚ **PROFESSIONNALISME.** Le CDSE vise à **l'amélioration des normes et bonnes pratiques** encadrant l'activité professionnelle sécurité/sûreté